

L'OFFICE DE TOURISME « TOURISME ET HANDICAP »

L'Office de Tourisme a obtenu la marque d'État « Tourisme et Handicap » pour la deuxième fois dans ses locaux 3 rue Émile Zola à Saint-Quentin.

Un renouvellement pour les 4 types de handicaps

La marque n'est attribuée que pour 5 ans. Une visite d'évaluation précède la commission territoriale. Celle du 30 novembre a octroyé la labellisation pour les handicaps, *Moteur, visuel, mental et auditif* à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

Elle s'est tenue, suite à l'évaluation assurée par une évaluatrice détachée par l'APF.

Cette nouvelle attribution atteste des adaptations aux nouvelles exigences qu'a su réaliser l'Office de Tourisme, déjà détenteur depuis 2015 pour les quatre types de déficience.

La marque

Créée par le ministère chargé du tourisme en 2001, (elle succède au label Tourisme et Handicap), elle définit des critères d'accessibilité et d'accueil pour garantir le tourisme à tous dans la plus grande autonomie possible. Elle prend en compte :

- l'accès aux bâtiments et informations, prestations de l'établissement
- elle est également soucieuse de l'accueil personnalisé aux touristes, en terme d'attention et de bienveillance.

QUELQUES EXEMPLES D'AMENAGEMENTS

- Signalétique extérieure et intérieure
- Bande de guidage
- Boucle magnétique de guichet pour amplifier le son des welcomers
- Document Facile à Lire et à Comprendre, traduit bénévolement par des personnes formées de l'association « Nous aussi » reconnu par l'APEI
- Possibilité d'agrandir des documents
- 4 welcomers ont reçu la formation Tourisme & Handicap

L'Office de Tourisme compte développer les actions permettant de proposer une offre adaptée aux publics en situation de Handicap mais également encourager ses partenaires à suivre cette démarche.

